

*AVISU CESEC 2022-04<sup>1</sup>*  
**AVIS CESEC 2022-04**

*Relatif au*  
*Rilativu à u*

**Nouveau Règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù**

**Novu Rigulamentu di l'aiuti à prò di a ghjuventù : U Pattu di a ghjuventù**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 07 janvier 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le nouveau Règlement des aides en faveur de la jeunesse : U Pattu di à ghjuventù ;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 7 di ghjinnaghju di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u novu Rigulamentu di l'aiuti à prò di a ghjuventù : U Pattu di a ghjuventù*

**Après avoir entendu**, Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale

**Sur rapport de Pat O'BINE** pour la commission " éducation, formation, jeunesse " ;  
*À nant'à u raportu di Pat O'BINE per a Cummissione educazione, furmazione e ghjuventù*

---

**<sup>1</sup>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Votants : 53

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Abs : 0

Contre : 0

Pour : 52

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 25 di ghjinnaghju 2022, in Aiacciu  
Prununzia l'avisu chì seguita*

La Collectivité de Corse est cheffe de file des politiques « jeunesse » menées sur le territoire. A ce titre, elle s'est engagée dans une politique globale qui se décline à travers le « Pattu per a ghjuventù » et son plan d'action.

Dans l'attente de la mise en œuvre des actions identifiées, la Collectivité de Corse a adopté un RDA jeunesse transitoire en 2019 afin d'apporter des premières réponses aux problématiques jeunesse.

Pour mémoire, le CESECC a été saisi à chacune des étapes de ce processus : Avis CESECC N° 2018-09, 2020-42, 2019-16.

Des enquêtes de proximité et des rencontres ont ensuite permis, dans la concertation, d'identifier plus finement les besoins tant des jeunes que des acteurs de la jeunesse, notamment sur 2 thématiques : soutien aux collectivités locales souhaitant engager/poursuivre une politique en faveur de la jeunesse ; accroissement des moyens d'action donnés aux jeunes.

En conséquence, la Collectivité de Corse envisage de réviser le RDA jeunesse pour prendre en compte ces thématiques tout en poursuivant la politique engagée jusque-là.

Cette révision se concrétise sur plusieurs points :

- Le Pattu per a ghjuventù change de nom et devient le « Pattu di à ghjuventù », pour marquer le souhait de territorialisation de l'action envers la jeunesse, mais aussi celui de la rendre plus proactive dans la mise en œuvre de la politique qui la concerne.

- La territorialisation de la politique jeunesse à travers la contractualisation avec les communes et les EPCI porteurs ou désireux de porter une politique en faveur de la jeunesse : accompagnement au diagnostic, offre de services à destination de la jeunesse et appui à l'ingénierie, contrats jeunesse territoriaux, et soutien direct dans la réalisation d'actions ou de projets d'investissement pour l'équipement de lieux dédiés aux jeunes.

- Le développement du « pouvoir d'agir » des jeunes qui se traduit, en complément des aides existantes, par la création de 4 nouvelles aides et la création d'un budget participatif.

Ces aides seront répertoriées dans la nouvelle version du guide des aides.

Ce nouveau règlement s'inscrit dans la politique globale de la Collectivité de Corse menée en transversalité avec les autres directions et services opérationnels impliqués.

**Le CESECC salue** la qualité du travail, l'importance et la variété du panel d'aides et ce d'autant que cette compétence, initiée depuis peu, s'est rapidement inscrite dans la concrétisation. Il **remarque** que la dynamique et le souhait d'impliquer les jeunes pour qu'ils soient acteurs de leur avenir sont au cœur de la démarche.

**Le CESECC souligne** l'originalité de la démarche. En effet, moins de la moitié des régions de France sont impliquées dans une telle démarche de politique publique envers la jeunesse. De plus il **apprécie** que ce Pattu di a Ghjuventù ne soit pas seulement un panel d'aides individuelles mais présente un aspect d'engagement dans des actions citoyennes collectives.

**Le CESECC apprécie** qu'une attention particulière soit portée sur les zones rurales et sur la question de la mobilité qui est cruciale pour ces territoires.

**Le CESECC est satisfait** de l'ouverture de ces aides aux EPCI ainsi que l'accompagnement et la formation qui leur sont proposés pour l'ingénierie et le montage des dossiers.

**Le CESECC propose** que la thématique de l'aménagement du territoire soit rajoutée dans le périmètre des champs d'action. En effet, la conception des documents d'urbanisme ne tient pas forcément compte de l'avis des jeunes. Leurs idées, souvent novatrices, seraient une véritable plus-value pour ces documents structurants.

**Le CESECC alerte** sur le fait que le nombre important de dispositifs d'aides pourrait nuire à l'efficacité du dispositif. Aussi, il apprécie que des évaluations et des bilans soient faits régulièrement afin de recentrer, si besoin, le règlement des aides sur les dispositifs réellement mobilisés.

**Le CESECC suggère** de proposer une ou deux actions phare par an qui concentreraient l'aide et l'implication de la Collectivité de Corse. Une telle mesure permettrait de mesurer l'engagement des jeunes sur des actions collectives et citoyennes.

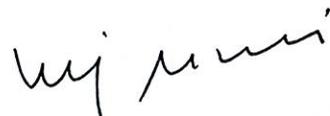
**Le CESECC souligne** l'attention particulière portée à l'information et à la communication, notamment par la mise en place d'interfaces et de relais dans les communes, sur les territoires les plus éloignés. Il **suggère** que ces fonctions de relais soient occupées par de jeunes élus municipaux. Parallèlement, il **propose** que des actions similaires soient mises en place et conduites avec l'Université de Corse en direction des publics 17-30 ans.

**Le CESECC constate** avec satisfaction que les problématiques, récurrentes et inquiétantes, liées au logement, font l'objet d'une attention particulière au sein du COPIL. A cet égard, il **souhaite** des solutions concrètes rapides et effectives.

**Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.**

**La Présidente,**

**Marie-Jeanne NICOLI**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mj Nicoli', written in a cursive style.